

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES
Date : 11 septembre 2017
(les délibérations sont consultables en mairie, ce CR tient lieu de PV)

Etaient présents

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne | |
| - ABA PEREA Carole | |
| - REMY Chantal | |
| - ABA PEREA Michaël | |
| - BERTIN Christiane | |
| - BERTIN Sabine | |
| | - BONCOURT Julien |
| | - GERARD Sylvain |
| | - HENNICK Nicole |
| | - MONTFERRAN Christophe |
| | - TISSERAND André |

Absents excusés : DONO Daniel, CHARDIN Nathalie, FAUCHEUR Dominique

Le pouvoir de DONO Daniel a été donné à CLAUDE Claudyne, celui de CHARDIN Nathalie à MONTFERRAN Christophe, et celui de FAUCHEUR Dominique à HENNICK Nicole.

Absent non excusé : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert

Ordre du jour

- *Nomination d'un adjoint*
- *Création poste d'adjoint technique (20 heures)*
- *Validation du projet du groupe scolaire*
- *Changement du tarif cantine*
- *CNAS (cotisation pour les retraités)*
- *Validation modification statutaire communauté de communes : extension compétence réhabilitation de l'assainissement non collectif*
- *Validation modification statutaire portant changement de la dénomination de la communauté de communes suite au choix du nouveau nom*

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

1. Nomination d'un adjoint

Considérant la charge de travail, due entre autres au suivi des dossiers sociaux, au bon entretien des locaux (et à la gestion des stocks des produits ad hoc) et à l'organisation des relations avec les associations (logistique...), Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour la nomination d'un nouvel adjoint (poste resté vacant).

Madame le Maire propose Madame HENNICK Nicole. Il n'y a pas d'autres candidats. Il est alors procédé à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire bulletins litigieux : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Madame HENNICK Nicole ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 4^{ème} adjointe chargée des affaires sociales et de la relation avec les associations et a été immédiatement installée.

2. Création poste d'adjoint technique (20 heures)

Actuellement, un emploi aidé (plus de 55 ans) chargé des fonctions d'agent technique polyvalent, effectue entre autres le nettoyage quotidien des points d'apport volontaire, du cimetière, et distribue les documents émis par la commune et la communauté de communes.

Une demande de prolongation de ce contrat aidé a été déposée auprès des services compétents ; à ce jour aucune réponse n'y a été apportée.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de l'augmentation des tâches au sein des services techniques, il convient de prévoir la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, c'est à dire 20h, étant précisé qu'il s'agira d'un emploi relevant du droit privé et non d'un emploi d'agent territorial.

Création de ce poste voté à l'unanimité.

3. Validation du projet du groupe scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le travail du programmiste arrive à une nouvelle phase et qu'il convient que le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à donner suite à ce projet de construction d'un groupe scolaire.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention (TISSERAND André) accepte de donner suite à ce programme de construction.

4. Changement du tarif cantine

Suite au retour des rythmes scolaires sur 4 jours, la pause méridienne a été portée à 2 heures.

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs de la cantine, Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif d'un repas à la cantine à 6.90 euros à compter du 1^{er} octobre 2017. Le tarif sera dégressif suivant le quotient familial :

- QF <750 : 6.20 euros
- QF <1200 : 6.60 euros

Modification du tarif du restaurant scolaire adopté à l'unanimité.

5. CNAS (cotisation pour les retraités)

Le CNAS permet aux salariés des collectivités territoriales de bénéficier entre autres, de tarifs préférentiels pour des entrées de spectacles, de piscine, etc...

La signature de la convention d'adhésion au CNAS pour le personnel retraité permettrait à ce dernier de bénéficier des mêmes services ; coût : 134,63 € par retraités (une prochaine retraité dans la commune).

Adhésion au CNAS pour les retraités adopté à l'unanimité.

6. Validation modification statutaire communauté de communes : extension compétence réhabilitation de l'assainissement non collectif

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné lors de son conseil communautaire du 5 juillet 2017 a accepté la modification statutaire portant extension de la compétence réhabilitation de l'assainissement non collectif à l'ensemble du territoire communautaire et validé le principe d'une prise en charge par la communauté de communes du coût des réhabilitations (plafonné à 9000 € HT) à hauteur de 20 %, ainsi que la coût de la vidange et désinfection des anciennes fosses septiques. Cette décision doit être soumise à l'avis des conseils municipaux de chacune des communes adhérentes.

Validation de cette modification statutaire votée à l'unanimité.

7. Validation modification statutaire portant changement de la dénomination de la communauté de communes suite au choix du nouveau nom

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné lors de son conseil communautaire du 5 juillet 2017 a validé la modification statutaire actant la modification du nom de « communauté de Communes de Seille et Mauchère-Grand Couronné » en « communauté de communes de Seille et Grand Couronné ». Cette décision doit être soumise à l'avis des conseils municipaux de chacune des communes adhérentes.

Validation portant sur le changement de nom de la communauté de communes votée à l'unanimité.

Séance levée à 21h13

La Secrétaire de Séance
REMY Chantal

Le Maire
CLAUDE Claudyne